

No. 37248. Multilateral

EUROPEAN CONVENTION ON NATIONALITY. STRASBOURG, 6 NOVEMBER 1997 [*United Nations, Treaty Series, vol. 2135, I-37248.*]

RATIFICATION (WITH RESERVATION)***Montenegro**

Deposit of instrument with the Secretary-General of the Council of Europe: 22 June 2010

Date of effect: 1 October 2010

Registration with the Secretariat of the United Nations: Council of Europe, 17 September 2010

**No UNTS volume number has yet been determined for this record.*

Reservation:

**The texts reproduced below are the action attachments as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.*

N° 37248. Multilatéral

CONVENTION EUROPÉENNE SUR LA NATIONALITÉ. STRASBOURG, 6 NOVEMBRE 1997 [*Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2135, I-37248.*]

RATIFICATION (AVEC RÉSERVE)***Monténégro**

Dépôt de l'instrument auprès du Secrétaire général du Conseil de l'Europe : 22 juin 2010

Date de prise d'effet : 1er octobre 2010

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : Conseil de l'Europe, 17 septembre 2010

**Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier.*

Réserve :

**Les textes reproduits ci-dessous sont les textes authentiques de la pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

[TRANSLATION – TRADUCTION]¹

Conformément à l'article 29, paragraphe 1, de la Convention, le Monténégro déclare qu'il se réserve le droit de ne pas appliquer les dispositions de l'article 16 de la Convention.

¹ Translation supplied by Translation supplied by the Council of Europe -- -- Traduction fournie par Traduction fournie par le Conseil de l'Europe.